

ASSEMBLÉE NATIONALE

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 339

présenté par

Mme Descamps, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, M. Demilly,
Mme Frédérique Dumas, Mme Firmin Le Bodo, M. Ledoux, Mme Magnier, M. Morel-À-
L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sage, Mme Sanquer, M. Vercamer et M. Warsmann

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 QUATER, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.